



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 15/06/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections départementales

Dépôt des candidatures pour le 2nd tour du 27 juin 2021

Les déclarations de **candidature pour le second tour** des élections départementales seront à déposer au plus tard à 18h le lundi 21 juin 2021.

Dans le département de la Creuse, l'accueil des candidats aux élections départementales à la préfecture de Guéret est prévu **le lundi 21 juin 2021, de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.**

En raison de la crise sanitaire liée au covid-19, **les candidats devront prendre rendez-vous :**

- en appelant le bureau des élections et de la réglementation aux numéros suivants :
05 55 51 58 69 ou 05 55 51 58 61 ou 05 55 51 58 60
- en réservant à partir du module en ligne accessible depuis le site internet de la préfecture <https://www.creuse.gouv.fr/> (*Politiques publiques/ Élections et citoyenneté/ Élections/ Élections départementales/ candidatures*).

Les candidats n'ont à fournir que les formulaires de candidatures remplis et signés sans aucune pièce justificative. Les cerfas sont accessibles sur le site internet de la préfecture, de même que les informations pratiques applicables à la propagande électorale des candidats.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse